



Billet de la Municipalité

Chères et chers Raffis et Brénards,

Ça y est, la nouvelle législature est lancée !

La nouvelle équipe à la Municipalité est prête à assumer son rôle avec une grande motivation mais aussi une certaine humilité face aux défis et au lot de surprises ou d'imprévus qui l'attendent.

En parlant de gestion des imprévus, le premier test a été le déplacement de dernière minute de la Fête du 1er août au CCS. Nous avons de bon cœur renoncé à mettre en péril nos forêts, nos habitants et nos pompiers.

Grâce au travail exemplaire des équipes communales, la fête a pu avoir lieu dans d'excellentes conditions. Merci à eux pour leur engagement. Et merci à vous tous qui êtes venus nombreux pour commémorer notre fête nationale.

Plusieurs défis nous attendent ces prochains mois : la fin du chantier du collège du Bix et son transfert à l'AISGE dans les meilleurs délais, l'entretien des bâtiments communaux et leur adaptation aux nouvelles contraintes climatiques, la réouverture de l'Auberge comme lieu de rencontre privilégié, la finalisation du PACom, la santé des finances communales, la gestion de nos forêts dont l'état de santé est inquiétant ou encore la gestion de l'eau aux villages et sur les alpages, pour n'en citer que quelques-uns.

Par chance, la nouvelle Municipalité hérite d'une administration solide, bien organisée et bien rôdée. Nos collaboratrices et collaborateurs sont compétents et motivés.



Leur engagement au quotidien pour répondre aux besoins tant des autorités que des habitants est la clé du bon fonctionnement de notre commune.

Rendons à César ce qui est à César. Nous bénéficions de cette bonne situation de départ grâce aux efforts de la Municipalité sortante et nous les en remercions vivement. Elle a également eu l'élégance de transmettre quelques dossiers importants qu'elle avait menés à terme, nous permettant d'y mettre notre propre empreinte. Un exemple vous en est donné plus loin dans cette édition avec la présentation de la nouvelle identité visuelle de notre commune. Tout le mérite en revient aux sortants.

Nous en profitons pour adresser un message tout particulier à Louise Schweizer, anc. Syndique, et Nicolas Ray, anc. Municipal, qui ont été actifs pendant 10 ans au sein de notre exécutif. Ils ont toujours œuvré avec conviction pour le bien commun et nous les en remercions sincèrement !

En vous remerciant pour votre confiance et votre soutien, nous vous souhaitons à tous une belle rentrée et un fructueux retour aux affaires.

Philippe Dieffenbacher

SYNDIC

Administration communale

Guichet virtuel
disponible en ligne

www.arzier.ch

HORAIRES

Lundi au vendredi
07h30-11h30

Greffé municipal
Rue du Village 22
Case postale 7
1273 Arzier-Le Muids

commune@arzier.ch
Tél. +41 22 366 87 87

Déchetterie

HORAIRE D'ÉTÉ
1^{er} avril au 31 octobre

Mercredi 14h à 19h

Vendredi 14h à 19h

Samedi 9h à 12h - 13h à 17h

HORAIRE D'HIVER
1^{er} novembre au 31 mars

Mercredi 14h à 18h

Vendredi 14h à 18h

Samedi 13h à 17h

Nouvelle identité visuelle pour notre Commune

À L'ATTENTION DE TOUTE LA POPULATION

À partir d'aujourd'hui, notre Commune adoptera une nouvelle identité visuelle avec l'introduction d'un logo et d'une identité graphique complète, qui viendront compléter l'écusson communal.

Une identité visuelle ne se résume pas à un logo. Cette évolution s'inscrit dans une volonté de disposer d'une communication cohérente et adaptée aux différents supports actuels, tout en préservant les symboles et les éléments qui racontent l'histoire de notre commune.

Le blason officiel d'Arzier-Le Muids se lit ainsi :

« Parti de gueules et d'azur à la foi d'argent parée d'or, mouvant de deux nuées d'argent et tenant une tige de rosier feuillée de sinople, fleurie de deux roses d'argent, le tout brochant. »

Derrière cette description héraldique se retrouvent les symboles qui racontent notre commune : deux mains qui se serrent - « la foi », symbole d'union en héraldique - et une tige de rosier portant deux roses, image des deux villages qui la composent, Arzier et Le Muids, et de leurs habitants, les Brénards et les Raffis.

« Une identité visuelle ne se résume pas à un logo. »

L'écusson conserve tous ces éléments. Le travail confié à un héraldiste professionnel a porté sur sa forme, qui adopte désormais la forme traditionnelle de l'écu vaudois, en remplacement de la forme dite « français moderne » utilisée jusqu'à présent. Il a également permis d'établir une représentation graphique de référence, fidèle aux règles héraldiques, afin de disposer d'une version commune et durable de notre blason.

Le nouveau logo a, quant à lui, été conçu comme un complément à l'écusson communal. Directement inspiré de celui-ci, il en reprend le motif floral dans une forme épurée et permet une communication claire, lisible et cohérente sur les différents supports utilisés par la commune. Il sera progressivement déployé sur nos courriers, courriels, publications communales, site internet, signalétique et autres supports de communication.

« Cette transition se fera donc en douceur, dans le respect des considérations environnementales et économiques. »

Soucieux d'agir de manière responsable, nous avons fait le choix d'écouler progressivement les stocks existants de l'économat - enveloppes, papier à en-tête et autres supports - avant de généraliser l'utilisation de cette nouvelle identité visuelle. Cette transition se fera donc en douceur, dans le respect de considérations environnementales et économiques.

Initié lors de la précédente législature, ce projet aboutit aujourd'hui et la Municipalité se réjouit de pouvoir le porter et d'en accompagner le déploiement. Cette démarche illustre une continuité dans le travail communal, avec la volonté de préserver notre héritage tout en disposant d'outils adaptés aux besoins actuels.

Nous nous réjouissons de partager cette nouvelle identité avec vous, convaincus qu'elle contribuera à renforcer la visibilité de notre commune, tout en mettant en valeur son histoire, ses symboles et ce qui fait son identité.

LA MUNICIPALITÉ



Photo: ancien écusson



Photo: nouvel écusson



Photo: logo horizontal



Photo: logo vertical



Photo: monogramme

Reffet

du Conseil communal

SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Préavis 06/2026	Vente du bâtiment du CSI Le Bix à l'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE) au coût effectif de réalisation	Accepté
Préavis 07/2026	Demande de crédit de CHF 1'485'000.— TTC pour la renaturation du ruisseau du Bix	Accepté
Préavis 08/2026	Demande de crédit de CHF 430'000.— TTC pour la réfection du collecteur EC à la Gare de Le Muids	Accepté

SÉANCE DU 22 JUIN 2026

Préavis 09/2026	Comptes 2025	Accepté
Préavis 10/2026	Rapport de gestion 2025	Accepté

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Préavis 11/2026	Autorisation générale de plaider	Prochaine séance
Préavis 12/2026	Autorisations générales à accorder à la Municipalité	Prochaine séance
Préavis 13/2026	Autorisation générale d'accepter des legs, donations et successions conformément aux dispositions de l'art. 4 ch. 11 de la loi sur les communes durant la législature 2026-2031	Prochaine séance
Préavis 14/2026	Compétence à accorder à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles durant la législature 2026-2031	Prochaine séance

Agenda

de septembre à décembre 2026

DIMANCHE
27 SEPTEMBRE
10H-11H
Votations fédérales et cantonales
Bureau de vote, Bureau du Conseil communal
Rue du Village 22, Arzier

LUNDI
28 SEPTEMBRE
20H15
Conseil communal
Salle du Conseil communal
Rue du Village 22, Arzier

MERCREDI
7 OCTOBRE
14H00
Contes d'automne
Bibliothèque Litou
Rue du Village 30, Arzier

LUNDI
16 NOVEMBRE
20H15
Conseil communal
Salle du Conseil communal
Rue du Village 22, Arzier

VENDREDI
20 NOVEMBRE
Soirée des Choeurs de l'Amitié
Centre Communal et Scolaire
Pré-Morlot 3, Arzier

SAMEDI
21 NOVEMBRE
Soirée des Choeurs de l'Amitié
Centre Communal et Scolaire
Pré-Morlot 3, Arzier

DIMANCHE
29 NOVEMBRE
10H-11H
Votations fédérales
Bureau de vote, Bureau du Conseil communal
Rue du Village 22, Arzier

1-24 DÉCEMBRE
Fenêtres de l'Avent
Sur inscription

MERCREDI
2 DÉCEMBRE
Visites de la Municipalité aux personnes âgées de 80 ans et plus

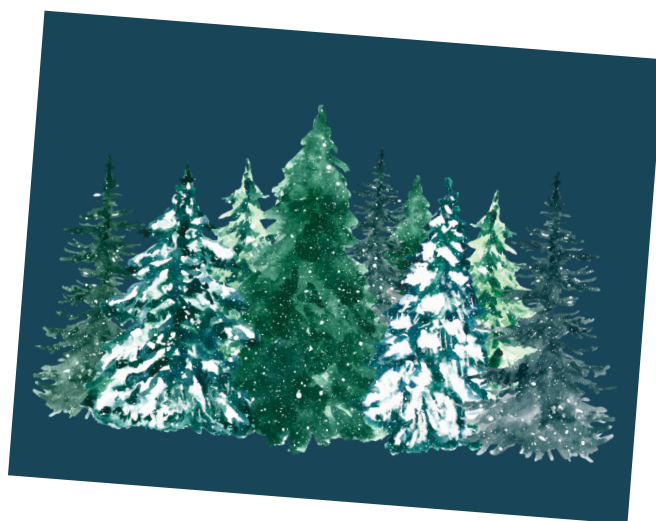
VENDREDI
4 DÉCEMBRE
Visites de la Municipalité aux personnes âgées de 80 ans et plus

SAMEDI
5 DÉCEMBRE
13H-17H
Distribution des sapins de Noël
Déchetterie communale
(sur commande uniquement)

LUNDI
7 DÉCEMBRE
19H
Conseil communal
Salle du Conseil communal
Rue du Village 22, Arzier

MARDI
22 DÉCEMBRE
Noël Villageois
Centre Communal et Scolaire
Pré-Morlot 3, Arzier

N'oubliez pas de commander
votre sapin de Noël à l'aide
du formulaire en page n°9



Projets en cours

Infrastructures



Renaturation

Ruisseau du Bix à Le Muids

Préavis 07/2026

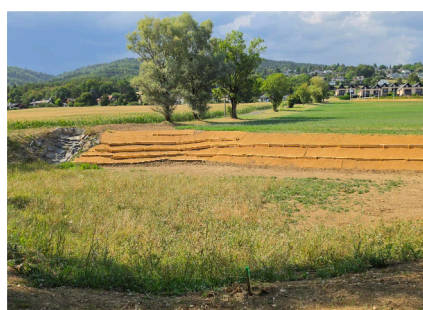
Les travaux de renaturation du ruisseau du Bix débuteront à la mi-automne 2026 et s'achèveront au printemps 2027. L'accès à la rue de l'Ancienne-Poste sera fortement impacté par ce projet. Un tout-ménage sera distribué aux riverains dès que le phasage des travaux aura été établi.

Création d'une zone inondable

La Joy

Préavis 14/2024 et 03/2026

La remise en état de la route de Genolier s'est achevée en juillet 2026. Les travaux se sont déroulés conformément au planning annoncé. La dernière étape du projet sera la renaturation du ruisseau de la Joy, qui débutera à l'automne 2026.



Photos : Bassin de rétention de la Joy

Réfection du collecteur EC

Secteur gare de Le Muids

Préavis 08/2026

Les travaux de rénovation du collecteur d'eaux claires passant sous la gare de Le Muids débuteront au mois de novembre 2026, pour une durée estimée à deux mois. Ces travaux sont liés au projet de rénovation de la gare du NStCM.

Renouvellement des conduites

Chemin de la Grange

Préavis 04/2026

Les travaux de renouvellement des conduites d'eau et d'assainissement (eaux claires et eaux usées) ont débuté le 17 août 2026. La durée des travaux est estimée à deux mois.

Interconnexion en eau potable

Avec la commune de Bassins

Préavis 01/2026

Dans le but de renforcer notre approvisionnement en eau potable, un projet d'interconnexion a été validé par le Conseil communal le 11 mai 2026. Les travaux débuteront à la mi-septembre 2026, pour une mise en service prévue au printemps 2027, sous réserve des conditions météorologiques.

Approvisionnement en eau

Alpages communaux

Préavis 10/2023

La première phase du projet s'est achevée au cours de l'été 2026. Les différents alpages concernés sont désormais alimentés en eau. La deuxième phase est prévue pour l'automne 2026 et concernera le chalet du Vermeilley.

En cas de question, n'hésitez pas à contacter le Service des Infrastructures : T. 022 366 87 90 ou par mail : infrastructures@arzier.ch



Informations

Eclairage public :

La foudre s'est abattue sur un mât d'éclairage public situé en face du Tivoli, causant des dégâts importants aux câbles électriques. Un raccordement provisoire a été mis en place afin de garantir la sécurité au niveau du passage piétons.

Des investigations sont actuellement en cours afin de remédier définitivement au problème.

Fermeture de route longue durée :

Afin de permettre les travaux de rénovation de la gare de Le Muids du NStCM, le chemin de la Petolière sera fermé à la circulation entre le Tivoli et la gare de Le Muids à partir du mois d'octobre 2026, pour une durée estimée à deux ans.

L'accès aux propriétés reste toutefois garanti.

Un passage sécurisé pour les piétons sera aménagé durant cette période afin de permettre aux usagers d'accéder à la gare en toute sécurité.

Sondage

L'AVENIR DE VOTRE BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

La bibliothèque souhaite mieux vous connaître afin d'adapter son offre et ses services. Que vous soyez lecteurs ou non, votre avis est précieux.

Des questionnaires papier sont aussi disponibles au guichet



Merci d'y répondre avant le 23 octobre 2026



Photo: Isabelle et Dominique

Collaborateurs communaux

CHANGEMENT AU SEIN DE NOS SERVICES TECHNIQUES

Madame Smaniotto a souhaité faire évoluer son activité professionnelle, et quitte ainsi ses fonctions de collaboratrice pour les services techniques. Cependant, elle continue à assurer la gestion administrative de la construction de Centre Scolaire Intercommunal « Le Bix » pour la Commune.

Afin d'assurer la continuité des activités du service, Madame Portier, jusqu'ici collaboratrice à la Police des constructions et assistante RH, a été nommée assistante de direction des services techniques. Elle exercera cette fonction à un taux de 80 %, tout en conservant son activité d'assistante RH à 20 %.

Cette réorganisation s'accompagne également de l'arrivée d'un(e) nouveau(elle) collaborateur(trice) au sein

de la Police des constructions, garantissant ainsi la continuité des prestations du service.

La Municipalité remercie chaleureusement Madame Smaniotto pour son engagement dans ses précédentes fonctions et se réjouit de poursuivre sa collaboration dans son nouveau rôle. Elle adresse également ses félicitations à Madame Portier pour sa nomination.



Photo: Léa et Sarah

Rappels citoyens

LUTTONS CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Nous rappelons aux propriétaires et habitants que chacun a un rôle à jouer dans la lutte contre les chenilles processionnaires du pin. En cas de présence de nids, ceux-ci doivent être éliminés dès leur apparition et au plus tard avant le 30 janvier 2027. Afin d'éviter tout risque, il est recommandé de ne pas intervenir soi-même et de faire appel à un professionnel. Merci à chacune et chacun de contribuer à la sécurité de tous.

Informations complémentaires : www.vd.ch/chenilles-processionnaires

FRELONS ASIATIQUES : SOYEZ VIGILANTS

Nous rappelons à la population que toute observation de frelon asiatique ou d'un nid doit obligatoirement être signalée. Sur une propriété privée, leur destruction relève du propriétaire et doit être confiée à un professionnel. La Municipalité prévoit une enveloppe annuelle de CHF 3'000.— pour subventionner à 50 % les frais de destruction, jusqu'à épuisement de l'enveloppe. Merci à chacune et chacun de contribuer à limiter la propagation de cette espèce invasive.

Lien pour annonce obligatoire : www.frelonasiatique.ch

Frelon asiatique (*Vespa velutina*)

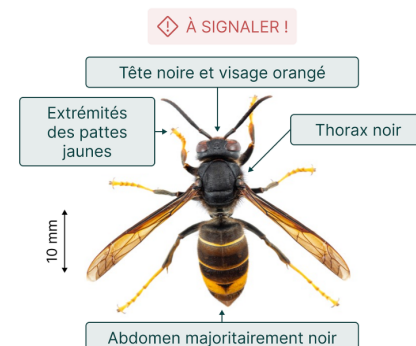


Photo: www.frelonasiatique.ch

Emondage des haies et élagage des arbres

Nous vous rappelons que, selon la loi, en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués.

Afin de préserver la sécurité de tous et le bon esprit villageois, les propriétaires et fermiers sont invités à veiller à l'entretien de leurs haies et arbres, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Emondage des haies

Les haies situées en limite de propriété doivent être maintenues à une hauteur maximale de 0,60 mètre lorsque la visibilité doit être assurée, et de 2 mètres dans les autres cas.

Elagage des arbres

Au bord des chaussées : à 5 mètres de hauteur et à 1 mètre au-delà de la limite de propriété ; au bord des trottoirs : à 2,50 mètres de hauteur et



à la limite de propriété.

Selon les art. 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994, de la loi du 10.12.1991 sur les routes.

Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

En cas de litige entre voisins, la Justice de Paix est compétente.

Service de ramonage Changement d'entreprise

DÉCOUVREZ QUI REPREND CE SERVICE ESSENTIEL À LA SÉCURITÉ DE VOS FOYERS

L'entreprise ND Ramonage La Côte Sàrl en charge de notre commune a cessé son activité sur notre territoire, ne disposant plus d'un personnel suffisant pour assurer ce service. La commune a donc mandaté une nouvelle entreprise pour reprendre le ramonage de l'ensemble des foyers : GBRamonage Sàrl.

« (...) le ramonage est une obligation légale, imposée pour des raisons de sécurité et d'assurance. »

Nous profitons de cette occasion pour rappeler que le ramonage des installations de chauffage est une obligation légale, imposée pour des raisons de sécurité (prévention des incendies et des intoxications au monoxyde de carbone) et d'assurance. Tout foyer disposant d'un poêle, d'une cheminée ou d'une chaudière

doit faire procéder à un ramonage régulier, sous peine de voir la responsabilité personnelle de son occupant engagée en cas de sinistre et le risque de perdre sa couverture d'assurance.

L'entreprise GBRamonage Sàrl se chargera de passer directement chez chaque habitant de la commune pour effectuer les prestations nécessaires. Si vous êtes présent lors de son passage, le ramonage sera effectué sur place.

En votre absence, un avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres afin de convenir d'un nouveau rendez-vous.

La commune remercie GBRamonage Sàrl pour la reprise de ce service essentiel et invite chaque habitant à réserver bon accueil à leurs techniciens lors de leur passage.

**En cas de question, n'hésitez pas à nous contacter
par mail : commune@arzier.ch**

Cueillettes

PRENEZ PART AUX CUEILLETES PARTICIPATIVES DU PARC JURA VAUDOIS

Chaque année, de nombreux fruits issus des vergers haute-tige de la région ne sont pas récoltés. Le Parc Jura vaudois contribue à valoriser cette ressource locale en proposant aux personnes intéressées de participer à la cueillette et à la transformation de ces fruits.

Entre mi-juillet et octobre, des cueillettes et des ateliers de transformation seront organisés principalement les mercredis et les week-ends. Aucune expérience n'est requise : motivation et envie de partager un moment convivial suffisent.

Les participants pourront repartir avec une partie de leur récolte ou de leur production (sirops, gelées, compotes). Les familles sont également les bienvenues.

Lien pour les inscriptions :
<https://parcjuravaudois.ch/fr/fruits>

SAPIN DE NOËL

BULLETIN DE COMMANDE

Envoi jusqu'au lundi 9 novembre (dernier délai)

Commune d'Arzier-Le Muids
Rue du Village 22, CP 7, 1273 Arzier-Le Muids
Par email à : controle.habitants@arzier.ch

Prénom :

Nom :

Adresse :

Tél.:

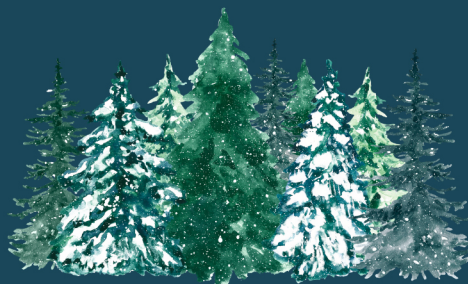
- ☐ Je souhaite un sapin gratuit provenant
des forêts communales (diverses tailles)
- ☐ Je souhaite un sapin Nordmann au prix
de CHF 30.— à payer sur place en espèce

Chaque année la Commune offre un sapin
de Noël provenant de notre forêt
communale aux familles de Brénards et
Raffis qui le désirent (un seul par ménage).

Vous pouvez aussi commander un sapin
Nordmann au prix de CHF 30.—, à payer sur
place en espèces.

Les personnes ayant passé commande
pourront aller choisir leur sapin
samedi 5 décembre 2026 de 13h à 17h
à la déchetterie communale

Vin chaud offert par le Soleil d'Automne



*Les traditionnelles fenêtres de
l'Avent sont devenues un rendez-
vous incontournable des fêtes de
fin d'année!*

Ces moments basés sur la convivialité et la
simplicité, invitent aux rencontres et au
partage entre voisins et habitants et créent
souvent de nombreux liens.

Particuliers, commerces, entreprises,
sociétés locales, si vous voulez participer,
c'est simple: Décorez une fenêtre visible de
la rue ou du chemin, éclairez-la à la date
attribuée et offrez, le même jour, un moment
convivial « sur le pas de la porte » avec une
tasse de thé, un verre de vin chaud, une
friandise, etc. de 18h30 à 20h30.

Plus d'infos : T. 022 / 366 87 87

**Un calendrier sera publié dans le prochain
bulletin, fin novembre.**

FENÊTRE DE L'AVENT BULLETIN D'INSCRIPTION

Envoi jusqu'au mardi 20 octobre 2026

Commune d'Arzier-Le Muids
Rue du Village 22, CP 7, 1273 Arzier-Le Muids.
Par email à : controle.habitants@arzier.ch

Prénom :

Nom :

Adresse :

Email :

Tél. :

Date souhaitée :

2^e choix de date :

Retour en images

1er août, Fête des enfants et fin d'études

Notre nouveau Syndic a fait sa première allocution. En raison du risque de feux de forêt, la fête du 1er Août s'est exceptionnellement tenue au CCS plutôt qu'au Creux des Abériaux.



Cet été, les habitants ont pu se retrouver autour de moments conviviaux. Merci aux sociétés locales et aux bénévoles pour leur engagement qui fait vivre ces fêtes chaque année !

Bravo aux Brénards et aux Raffis pour l'obtention de leur certificat de fin d'études !



**Un grand MERCI
aux organisateurs et à nos
collaborateurs pour toute
cette organisation à chaque fois !**

STOP SUICIDE

ont'écoute.ch

**LE REGARD
DES AUTRES
NE DÉFINIT
PAS
TA VALEUR**

Tu t'inquiètes pour toi
ou pour un-e-x proche ?
Tu peux contacter le 147
ou trouver du soutien sur
ciao.ch et ont'ecoute.ch.
Plus d'infos sur :
stopsuicide.ch
santépsy.ch

Avec le soutien financier de
la Confédération suisse et du Canton de Vaud
sur l'accompagnement des personnes
en état de souffrance mentale

CONFÉDÉRATION SUISSE
CANTON DE VAUD

AVEC LE SOUTIEN
DE LA
VILLE DE GENÈVE

LOTERIE
ROMANDE

FONDATION
LÉOPARDS

fseï
Fédération suisse
des associations
de personnes souffrant
de troubles mentaux

**TROP
VITE
TROP
PRÈS
TROP
TARD!**

Respectez la vie des employé-es
d'entretien des routes.


PLOTS
confédération suisse


UNIA
Association suisse des entrepreneurs


entrepreneurs!
Association suisse des entrepreneurs


siera
Association suisse des entrepreneurs
Association suisse des entrepreneurs
Association suisse des entrepreneurs


canton de Vaud



Faire grandir notre Foi en famille

2026-2027

29 août
12 septembre
31 octobre
28 novembre
30 janvier
6 mars
24 avril
29 mai
(1ères communions
pas de KT avant)
5 juin

Messes des familles les samedis à 18h

3-6 ans : 17h50 à la chapelle – liturgie de la Parole

Caté 3-4P : à partir du 12 septembre :
les samedis avant les messes des familles
16h30 Salle des Arcades au Vallon

Caté 5-6P : 1 mardi par mois de 16h30 à 18h
Salle des Arcades au Vallon
+ 16h30 à la chapelle
avant les messes des familles

SÉANCE D'INFORMATION ET INSCRIPTIONS :
le mardi 1^{er} septembre, 19h30 à la chapelle
Silvia Santos 079 338 81 30
catechese.nyon-terresainte@cath-vd.ch

 **ÉGLISE CATHOLIQUE
VAUDOISE**
Unité pastorale
Nyon-Terre Sainte



ARZIER - LE MUIDS

REJOIGNEZ LES SOCIÉTÉS LOCALES

Vous souhaitez pratiquer du sport, faire
de nouvelles rencontres ou apprendre
les règles d'un nouveau jeu ?

Retrouvez toutes
les sociétés locales
sur notre site internet





<https://arzier.ch/societes-locales>








**Nos sociétés locales font vivre nos villages
et créent des liens entre nous.**

Il y en a pour tous les goûts et tous les âges !



IMPRESSUM

**COMMUNE
D'ARZIER-LE MUIDS**
Septembre 2026

Impression: BSR
Imprimeurs SA

Tirage: 1260 exemplaires

Photos et illustrations:

Macrovector on Magnific,
Juicy fish on Magnific,
rawpixel.com on Magnific,
Freepik, Commune d'Arzier,
Cindy Moix, Carine Besson,
Emilie Ganz, Sarah
Smaniotto et Céline Cawthra

PROCHAINE ÉDITION NOVEMBRE 2026

Si vous souhaitez faire
paraître une annonce, merci
de nous contacter à
l'adresse ci-dessous.

commune@arzier.ch

FORMAT D'ANNONCE ET TARIFS

1/4 de page, portrait
86.6mm x 130 mm
en format PDF ou PNG

Gratuit pour les sociétés
locales à but non lucratif.

**Les annonces doivent être
de bonne qualité pour
assurer une impression
correcte. Résolution
minimum 300dpi.**